21-PRAT-15-1

Projet personnalisé : méthodologie d'élaboration et d'actualisation - BL (2021)

Durée : 1 jour(s) *(6,00 heures)*

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

- Identifier et s'approprier les aspects juridiques et les recommandations de bonnes pratiques sur le projet personnalisé
- Connaître les principes méthodologiques et techniques d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du projet personnalisé
- S'approprier la construction d'une grille d'évaluation des besoins en prenant appui sur SERAFIN-PH

PUBLIC :

Professionnels des structures du secteur social et médico-social.

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

La loi du 2 janvier 2002 prévoit le droit pour chaque usager à « *une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit être systématiquement recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. À défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché* » (article L 311-3 du CASF).

Il s'agit pour les professionnels du secteur médico-social de considérer la personne accueillie comme un usager d'un service avec des compétences et des attentes spécifiques. S'appuyant à la fois sur le droit des personnes à exprimer leurs choix et les objectifs d'insertion sociale pour celles-ci, le projet personnalisé ne peut être considéré par les professionnels comme une simple procédure de travail. Il ne fait nul doute que la mise en œuvre d'un projet personnalisé modifie profondément l'approche même du travail médico-social, sa philosophie et son organisation interne. Cette mise en œuvre suppose l'installation d'une méthodologie de travail rigoureuse, pluridisciplinaire et consensuelle au service de la personne. En effet, les objectifs co-construits avec les usagers s'appuieront sur les compétences de la personne, et non sur la base des besoins, afin de la valoriser. La démarche, ici, consiste donc à amener progressivement les usagers à la conscience de son besoin d'acquérir des compétences complémentaires.

De fait, le projet personnalisé ne peut être réduit à la fonction d'une procédure surajoutée mais bien comme un outil de travail fondamental aux pratiques médico-sociales de qualité.

PROGRAMME :

« Les attentes de la personne et le projet personnalisé » - Appropriation de la RBPP (**Distanciel**)

- 3 axes de la RBPP seront explorés :
  - Les outils développés pour l'évaluation de la situation de la personne (recueil des besoins, recueils des attentes et l'association de la personne accompagnée)
  - Les différentes étapes de la construction du PP, en association avec la personne accompagnée
  - Le contenu du projet personnalisé : forme, rédaction, construction des objectifs

Objectifs pédagogiques du module à distance :

- *Distinguer les enjeux relatifs à une démarche de personnalisation dans le cadre d'un accompagnement en institution.*

- L'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé (**Présentiel**)
  - Cadre juridique du projet personnalisé
  - Éléments de définition
  - Principes d'élaboration et de mise en œuvre
  - Points de repères pour évaluer les capacités et les besoins des personnes en situation de handicap (« Grille d'évaluation des besoins ») à partir des sources existantes (SERAFIN-PH, Classification internationale du fonctionnement, de la santé et du handicap, Référentiel d'observations des compétences sociales)

Objectifs de la journée en présentiel :

- *Développer des postures professionnelles dans une logique d'accompagnement et de personnalisation*
- *Etablir la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du projet personnalisé.*

- *Evaluer les besoins et attentes des personnes accueillies par une démarche valorisant la prise en compte du point de vue de la personne*
- *Concevoir des repères indispensables à l'écriture du projet personnalisé*
- *Formuler et évaluer les objectifs du projet personnalisé*

MODALITES PEDAGOGIQUES :

En distanciel :

- Travail en individuel sur les 3 axes, à partir d'une trame "Ce que nous faisons", "Ce qu'il nous reste à faire" (en lien avec le contenu de la RBPP)

En présentiel :

- Apports théoriques,
- Brainstorming,
- Co-construction à partir d'une réflexion collective nourrie des situations rencontrées, et du module préparatoire d'apprentissage
- Mises en situation

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz de connaissances à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription *:*
Inscription en ligne obligatoire
Coût de la formation :
Contribuant : 230 €/participant
Non contribuant : 310 €/participant
Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)
Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour
Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour
(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com

Contact Formations INTRA : ✆ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr
Contact Formations INTER : ✆ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat
Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51